



**Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture  
et de la Formation Professionnelle FORCE OUVRIERE**

**- Coordination des sections fédérales de l'Académie de Montpellier -**

**UD FO – Maison des syndicats**

**474 allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier**

**Tel : 06 87 84 96 02**

**Mail : [fnecfp-fo.acamontp@orange.fr](mailto:fnecfp-fo.acamontp@orange.fr)**

### **Compte rendu de la FNEC FP-FO du CSA académique du 27 janvier 2025**

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- Prévion des effectifs du premier et du second degré pour la rentrée 2025
- Répartition des mesures d'emplois pour le premier degré à la rentrée 2025
- Répartition des mesures d'emplois pour le second degré à la rentrée 2025
- Evolution de la carte des formations professionnelles et technologiques
- Evolution de la carte des enseignements de spécialité

La Rectrice souhaite ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Nous nous réunissons dans un contexte très particulier. Elle affirme que la nomination de Mme BORNE est une bonne nouvelle ; c'est avoir de l'ambition que d'avoir une ministre de « poids », numéro2 du gouvernement.

**Après lecture des déclarations par les organisations syndicales FSU, UNSA, SNALC, FO, SUD, quelques réponses synthétiques de Madame la rectrice :**

« Calendrier sur les moyens (budget non voté mais CSA ministériel s'est tenu le 17 janvier, a réparti les moyens en tenant compte des arbitrages).

- On fonctionne avec un plafond de dépenses de 25% du budget dans le cadre de la loi spéciale, cela des incidences sur les aires décidées en CAAS qui seront versées lorsque les lignes budgétaires seront ouvertes. Les barèmes interministériels pour l'aide restent. Nous sommes en attente. Sur les aides d'urgence, elles sont octroyées aux personnels (tous les 3 à 4 semaines) mais nous restons en attente de l'ouverture d'une ligne budgétaire.
- Sur l'inclusion, la ministre prend à bras le corps cette problématique. Moyens en formation, moyens en accueil en ULIS, moyens en AESH ; la répartition sera donnée. Les besoins augmentent ; il faut y répondre. Souhait dans l'accueil, dans la poursuite d'études. Travail proche avec l'ARS. Ouverture de structures spécifiques sera abordée.
- Moyens pour la « tranquillité scolaire » en répartition seront donnés.
- Le programme EVARS sera mis en œuvre adapté à la population d'élèves. Programme de prévention, d'enjeu d'égalité entre fille et garçon.

**Réponse de Madame la Rectrice à la FNEC FP FO :**

**Aucune déclaration sur la concurrence faussée entre les établissements public et privé sous contrat.**

#### **Point 1 : Prévion effectifs 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré**

D'ici 4 ans, en pré-élémentaire, baisse de 2250 vers 2200 élèves ; en élémentaire de 3900 vers 3800. La différence vient des élèves dans le privé hors contrat.

80% de la diminution se concentre sur le ce2 et cm2 ; augmentation + 350 en maternelle.

Tous les départements, en dehors de l'Aude.

## Point 2 : Répartition des mesures d'emplois 1<sup>er</sup> degré

- Un suivi depuis 2020 a été demandé.
- Sur le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>ème</sup> degré, baisse de 6900 élèves ce qui a entraîné une dotation + 888 emplois créés.
- Mise en œuvre des priorités : classe à 24, dédoublement des GS, CP, CE1, création d'ULis, évolution de la carte de formation professionnelle.
- Un taux projeté de 6,18 h/e alors qu'on était à 5.
- Le taux d'encadrement est de 21 élèves par classe en lieu et place de 22.5 élèves par classe en 2020.
- **Depuis 2017, 1<sup>er</sup> degré +571 ETP (équivalent temps plein) 2<sup>ème</sup> degré +547 ETP.**
- **4 Priorités académiques sont présentées pour le 1<sup>er</sup> degré.**

### Intervention FO sur la répartition des emplois dans le 1er degré

Les prévisions d'effectifs dans le 1er degré indiquent une baisse minimale de 0,99 % des effectifs avec pour conséquence 10 fermetures de postes. Pour la rentrée 2025, la baisse des effectifs n'est donc qu'un prétexte pour supprimer des postes.

L'académie de Montpellier fait partie *"de la 6ème académie à être accompagnée"* mais peut-on parler d'accompagnement lorsque l'on supprime des postes ?

Le Gard perd 850 élèves et on supprime 12 emplois dans ce département. Rappelons qu'à la rentrée 2024, 60 postes étaient vacants dans le Gard. C'est un département qui connaît, comme les autres départements de grandes difficultés sociales.

FO ne se satisfait pas de l'évolution du P/E. Cet indicateur est totalement fictif dans les départements où il y a de l'éducation prioritaire. Les classes dédoublées (GS/CP/CE1) faussent le taux d'encadrement, et les effectifs sont saturés sur les autres niveaux. Hors éducation prioritaire la situation n'est pas meilleure, avec les plafonnements à 24.

Les priorités académiques indiquent *"l'accompagnement des élèves en situation de handicap"* mais il manque de places en ULIS et en IME. Certains élèves (avec un handicap trop lourd) ne peuvent pas intégrer un IME faute de place. Par exemple dans les Pyrénées Orientales 100 élèves sont en attente de places. Pour ce qui est des AESH nous souhaiterions connaître les moyens donnés à l'académie dans le cadre de l'annonce des "2000 créations de postes d'AESH).

FO réitère sa demande que soit donnés les chiffres des élèves en attente de place en ESMS et en Ulis pour l'académie (et par département).

Cette année le remplacement apparaît bien dans les priorités académiques mais la situation est catastrophique, par exemple dans une circonscription de l'Aude il y a 15 à 20 classes sans remplacement chaque jour.

Autre priorité affichée « l'accompagnement des territoires ruraux malgré la baisse de la démographie ». L'exemple de la Lozère avec 3 postes en moins montre que cette priorité n'en est faite pas une. La promesse faite par le président de la République de ne pas fermer une école rurale sera difficilement tenable si l'on ne crée pas de postes.

Le DASEN de la Lozère envisage de regrouper des écoles rurales entre elles (réunions avec les maires et les directeurs concernés). Ses projets risquent de peser sur les écoles à petite structure avec la multiplication des classes uniques voire la, fermeture d'écoles

Lors du passage en classe unique, la promesse de rouvrir quand les effectifs remontent n'est pas tenue. (nous avons un cas le montrant : une classe unique à plus de 20 depuis plusieurs années, refus d'ouverture de la 2nde classe).

Fermer des classes en milieu rural engendre de nombreuses conséquences sur les bassins de vie : si l'école publique n'accueille pas les élèves dans de bonnes conditions, les familles déménagent vers

les plus grosses villes d'où la perte de population qui engendre elle-même la perte de commerces, de médecins (grosse pénurie en Lozère), de services divers.

### Réponse de la Rectrice :

- « La question du remplacement est liée au moment (le vecteur « grippe » en est un).
- La reprise d'emploi n'est pas proportionnelle à la baisse d'élève. Elle pourrait être plus marquée.
- Une baisse de 1 % des effectifs c'est beaucoup, alors que la baisse de 10 ETP ne représente une baisse que de 0,7 % . »
- Nombre de contractuels employés sur l'académie dans le 1<sup>er</sup> degré (forte augmentation depuis l'après covid) : 150 ETP
- L'équilibrage est une priorité entre le GARD et l'HERAULT.
- La marge d'utilisation des moyens est suffisante pour le fonctionnement des écoles.
- La promesse du Président porte bien sur la fermeture d'écoles et non de classe.
- La rectrice demande aux DASEN d'avoir une attention particulière pour les écoles rurales. La qualité des enseignements n'est pas seulement due au nombre d'élèves par classe. Il faut aussi une certaine émulation entre enseignants et il n'est pas toujours bon que les élèves n'aient qu'un seul enseignant. C'est plus facile lorsqu'il y a plusieurs enseignants il est plus facile de leur accorder des formations. Même en tenant compte des trois suppressions en Lozère de l'an dernier, la reprise de 3 emplois cette année c'est très peu par rapport à ce qui n'a pas été repris depuis plusieurs années.
- Dans le Gard il y a une marge soutenable d'utilisation des moyens.
- Les autorisations exceptionnelles de recrutement sont des moyens provisoires, ce ne sont pas seulement des contractuels, cela peut être des stagiaires ou des recrutés de la liste complémentaire.
- Il y a effectivement des difficultés de remplacement notamment certaines périodes comme aujourd'hui avec l'épidémie de grippe. »

### Question diverses

**Chiffres des élèves scolarisés en ESMS dans l'académie :** 2500 élèves, 500 sont en attente de places. Certains de ces élèves en attente sont affectés dans les Ulis.

*Commentaire FO : en 2023, ils étaient 400 sans place uniquement dans le 34*

**Dispositifs mis en place dans le cadre des 50000 solutions :** au 31.05.2024 une estimation a été faite avec confirmation des crédits pour financer ces dispositifs (**100 millions d'€ au niveau national**)

- Projet interdépartemental pour 10,5 millions d'€ notamment pour les troubles du développement
- Scolarisation départementale dans le cadre de l'inclusion autisme
- Projet à vocation départementale qui entre dans une logique de TSA (trouble spectre autistique : 77,8 millions d'€

Dans le cadre de ce dispositif tous les postes de la rentrée ont été financés, il y aura trois dispositifs supplémentaires dans le 1<sup>er</sup> degré.

**AESH, temps méridien :** l'état prend en charge le temps méridien à condition que l'AESH accompagne un élève notifié.

Les DASEN informent la mairie de la présence des AESH dans les locaux communaux.

Il y a un plafond d'emploi on ne peut pas toujours allonger le temps de travail des AESH pour qu'ils puissent à la fois suivre l'élève dans la classe et sur le temps méridien.

**Groupe scolaire Hypatie, Montpellier, Mosson :** la majorité des élèves viennent de l'école Bouloche ou Woolf, mais ne sera pas labellisée éducation prioritaire car elle doit accueillir la mixité scolaire. La Dasen s'engage à maintenir les mêmes conditions d'apprentissage pour les élèves : des effectifs moindres en attendant que la mixité soit réellement effective. Cette école est sur le passage de catégorie sociale plus aisée (employés du CHU). Toutefois les enseignants vont perdre la prime éducation prioritaire et la pondération. »